



Installation lave vaisselle

Par **Isa de Fabisa**, le **31/01/2023** à **10:17**

Bonjour, je viens d'emménager dans un appartement tout neuf. Notre propriétaire a installé un raccordement pour lave-vaisselle sous l'évier de la cuisine. Mais il a aussi aménagé la cuisine de telle sorte qu'on ne peut pas mettre de lave-vaisselle. Nous en avons trouvé un petit qui pourrait se glisser dans le meuble sous l'évier à condition de découper quelques éléments de ce meuble. Or notre propriétaire refuse. Est ce normal ? Merci

Par **Visiteur**, le **31/01/2023** à **10:24**

Bonjour,

"normal" ? bah oui ! il a payé l'aménagement de cette cuisine et ne veut pas que ce soit endommagé...

Votre obligation de locataire (selon article 7 de la loi de 89)

"f) De ne pas transformer les locaux et équipements loués sans l'accord écrit du propriétaire ; à défaut de cet accord, ce dernier peut exiger du locataire, à son départ des lieux, leur remise en l'état ou conserver à son bénéfice les transformations effectuées sans que le locataire puisse réclamer une indemnisation des frais engagés"

Donc si vous êtes prêt à payer pour la remise en état initial à votre départ, vous pouvez découper le meuble.

Par **youris**, le **31/01/2023** à **10:57**

bonjour,

est-il possible d'installer votre lave vaisselle ailleurs en prolongeant les tuyaux et câbles de raccordement ?

salutations